

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT DU 12 DECEMBRE 2017 RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE
ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX
CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE FONCIERE DES REGIONS ET DE FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS**

PRIX DE L'OFFRE : 8,06 euros par action Foncière Développement Logements

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par Foncière des Régions et Foncière Développement Logements en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Foncière Développement Logements qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait à Foncière des Régions, moyennant une indemnisation de 8,06 euros par action Foncière Développement Logements, nette de tous frais.

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 12 décembre 2017, apposé le visa n°17-632 sur la note d'information établie conjointement par Foncière des Régions et Foncière Développement Logements relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Foncière des Régions et portant sur les actions de Foncière Développement Logements (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Régions et de Foncière Développement Logements ont été déposés auprès de l'AMF le 12 décembre 2017 et sont mis à la disposition du public ce jour.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

La note d'information conjointe visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de Foncière des Régions (www.foncieredesregions.fr), de Foncière Développement Logements (www.fonciereveloppementlogements.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Foncière des Régions
18, avenue François Mitterrand
57000 Metz

Foncière Développement Logements
10, avenue Kléber
75116 Paris

Société Générale
CORI/COR/FRA
75886 Paris cedex 18

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Régions est disponible sur les sites Internet de Foncière des Régions (www.foncieredesregions.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Foncière des Régions et de la Société Générale aux adresses mentionnées ci-dessus.

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Foncière Développement Logements est disponible sur les sites Internet de Foncière Développement Logements (www.fonciereveloppementlogements.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Foncière Développement Logements et de la Société Générale aux adresses mentionnées ci-dessus.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, et notamment sa date de prise d'effet.

Avertissement

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France, sous réserve de la publication du présent communiqué de presse sur les sites internet de Foncière des Régions et de Foncière Développement Logements conformément à la réglementation applicable. La diffusion de ce communiqué de presse, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Foncière des Régions et Foncière Développement Logements déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Contacts

Relations Presse
Géraldine Lemoine
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00
geraldine.lemoine@fdr.fr

Laetitia Baudon
Tél : + 33 (0)1 44 50 58 79
laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs
Paul Arkwright
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85
paul.arkwright@fdr.fr

Foncière Développement Logements

Foncière Développement Logements, filiale de Foncière des Régions, est spécialisée dans la détention d'actifs résidentiels en France. Elle détient un patrimoine d'une valeur de 371 M€ (à fin juin 2017).

www.foncièredeveloppementlogements.fr

Foncière des Régions, co-créditeur d'histoires immobilières

Acteur de référence de l'immobilier tertiaire, Foncière des Régions a construit son développement et son patrimoine autour d'une valeur clé et caractéristique, celle du partenariat. Avec un patrimoine total de 21 Md€ (13 Md€ en part du groupe) situé sur les marchés porteurs que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, Foncière des Régions est aujourd'hui le partenaire reconnu des entreprises et territoires, qu'elle accompagne dans leur stratégie immobilière avec un double objectif : valoriser le patrimoine urbain existant et concevoir l'immobilier de demain.

Foncière des Régions est engagée principalement aux côtés des Grands Comptes (Orange, Suez Environnement, Edf, Dassault Systèmes, Thales, Eiffage...) sur le marché des Bureaux. Le groupe déploie également son activité, de façon pionnière et pertinente, sur deux autres secteurs stratégiques que sont le Résidentiel en Allemagne et l'Hôtellerie en Europe.

Le titre Foncière des Régions est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - FDR), admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », ainsi que dans les indices éthiques ESG FTSE4 Good, DJSI World et Europe, Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Oekom, Ethibel et Gaïa.

Foncière des Régions est notée BBB / Stable par Standard and Poor's.

www.foncièredesregions.fr

Suivez-nous sur Twitter [@fonciereregions](https://twitter.com/fonciereregions) et sur les réseaux sociaux

